



OSSERVATORIO BALKANI E CAUCASO

Demandeurs d'asile des Balkans : l'UE au bord de la crise de nerf

Traduit par Béranger Dominici

Sur la Toile :



Publié dans la presse : 2 avril 2014
Mise en ligne : jeudi 10 avril 2014

Depuis la libéralisation du régime des visas Schengen entamée en 2010, des milliers de migrants originaires des Balkans occidentaux ont demandé l'asile dans l'UE. Au point que Bruxelles a plusieurs fois fait planer la menace d'une réintroduction des visas. Aujourd'hui, plusieurs États membres entendent revoir leur système d'asile pour endiguer le phénomène. Une solution trompeuse ?

Par Risto Karajkov



À la fin du mois de mars, l'Allemagne a confirmé son projet de modifier la loi fédérale en matière d'asile et de placer les pays balkaniques sur la liste des « pays sûrs ». Cette décision pourrait avoir pour conséquence de rendre plus difficile pour les ressortissants d'Europe du Sud-Est l'obtention de l'asile en Allemagne. Par ailleurs, ce nouveau statut les priverait de l'allocation temporaire d'attente dans ce pays.

• Retrouvez notre dossier :

Migrations clandestines : les Balkans, antichambre de l'UE

• Découvrez notre e-book pour smartphones et tablettes :

Balkans. Les routes des migrants

Pour certains experts, qui considèrent que cette allocation est en grande partie responsable de l'augmentation des « demandes d'asile infondées » [1] dans les pays d'Europe occidentale, cette réforme va dans la bonne direction. Mais est-ce vraiment aussi simple ?

Interdiction de quitter le territoire... surtout pour les Rroms

D'après les chiffres rendus publics par le ministère de l'Intérieur de Macédoine, plus de 4 300 citoyens macédoniens se sont vus refuser le droit de quitter leur pays dans les premiers mois de 2013, afin d'éviter tout abus de la libéralisation du régime des visas conclue entre les Balkans occidentaux et les pays de l'espace Schengen. Si les statistiques n'en disent rien, il y a fort à parier que la plupart d'entre eux étaient des Rroms. Ces chiffres indiquent une hausse considérable de 36% par rapport à 2012. Le ministère a également recensé quinze cas de condamnation pour abus du régime des visas.

Voulant combattre le phénomène des « faux demandeurs d'asile », le gouvernement macédonien a effectivement fait de l'abus de l'exemption de visas un crime dès 2011. En décembre dernier, un tribunal a prononcé une peine de huit ans sur ces charges, ceci à peine quelques semaines après que le Conseil européen du 5 décembre dernier eut remis en question le régime des facilitation des visas avec les pays des Balkans occidentaux par l'introduction d'une clause de sauvegarde.

La Macédoine, championne relative

Malgré les efforts du gouvernement macédonien, 6 208 citoyens macédoniens ont demandé l'asile en Allemagne en 2013 – d'après les chiffres de l'administration allemande. Une hausse de 36,6% par rapport à 2012.

L'Allemagne, en effet, reste le premier pays de destination des demandeurs d'asile en provenance des Balkans. En valeur absolue, c'est la Serbie qui en est la première pourvoyeuse avec 11 500 demandes ; mais, en valeur relative, c'est la Macédoine qui l'emporte – devant la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et l'Albanie.

Au total, en 2013, ce sont près de 40 000 « demandes d'asile infondées » qui auraient été déposées par des ressortissants des pays balkaniques. Leurs principales destinations sont l'Allemagne, la Suède et la Belgique – en raison des procédures plus longues et d'une assistance financière relativement plus élevée que dans d'autres pays européens.

Ce phénomène a pris de l'ampleur après la libéralisation du régime des visas, entre 2009 et 2010. Depuis, le nombre de demandeurs d'asile en provenance des Balkans a considérablement augmenté année après année. Très peu d'entre eux, toutefois, ont bénéficié d'une décision positive.

Le poison est dans le remède

L'UE a exercé une pression considérable afin que les pays balkaniques résolvent le problème. La menace de réintroduire des visas, mise à exécution avec l'adoption du mécanisme de suspension temporaire, s'est révélée être une arme efficace.

Mais le problème est complexe, et le remède pourrait être bien pire que le mal... Certains gouvernements se sont vantés d'avoir empêché à nombre de leurs citoyens de quitter leurs pays. Mais c'est une pratique qui reste très problématique du point de vue des droits de l'Homme. En effet, ce sont principalement les Rroms qui sont touchés par ces « interdictions de quitter le territoire ». Et ces personnes sont, par conséquent, discriminées en raison de leur origine ou de leur patronyme. D'autant qu'ils vont aussi être considérés comme les principaux responsables de la réintroduction des visas.

Que dire de la politique allemande ? Le Premier ministre serbe, Ivica Dačić, a récemment expliqué que les « bénéfiques » offerts (qui sont avant tout des protections prévues par des traités internationaux) par les systèmes d'asile européen étaient réellement tentants pour les citoyens serbes les plus pauvres – étant donné que les allocations temporaires d'attentes sont souvent plus élevées que le salaire moyen en Serbie. Certes, mais se fonder sur ces déclarations pour réduire la possibilité de demander effectivement l'asile pour toute la population d'un pays est-ce vraiment une solution ?

Réagir à cet article

[1] Par « infondées », on sous-entend non fondées sur les dispositions de la Convention de Genève de 1951. Cela ne signifie pas que les personnes demandant l'asile sans subir de persécution n'aient pas un réel besoin de protection, NdT



Votre profil

Créditer votre compte



Belgradexpress : les étudiants du CFJ en reportage dans les Balkans



Livres

ONG

Liens

Agenda

• Du 24 avril 2015 au 26 avril 2015

Welcome in Tziganie
Seissan (32260)

• Du 11 avril 2015 au 12 avril 2015

Salon du livre des Balkans 2015 - Les Balkans autrement
Paris (75013)
Association Albania / Inalco

• Du 30 mars 2015 au 12 avril 2015

Printemps balkanique. Dixième édition
Basse-Normandie
Balkans Transit

Forums